

**PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE ELECTRONIQUES ET DU BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE
CENTRALISATEUR –ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES–
COMITÉ SOCIAL D’ADMINISTRATION (CSA), COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON
TITULAIRES (CCP ANT) ET COMMISSION PARITAIRE D’ÉTABLISSEMENT (CPE) DE L’UCA**

LE PRESIDENT DE L’UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L953-6 ;

Vu la loi n°2010-751 du 05/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17/01/1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, notamment l'article 1-2 ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère de l'éducation nationale ;

Vu la délibération de l'assemblée provisoire de l'UCA n°2020-12-18-06 portant sur la mise en place du vote électronique au sein de l'UCA ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration (CA) de l'Université Clermont Auvergne (UCA) portant création et composition de la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP-ANT) n° 2021-09-24-02 en date du 24/09/2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2022-04-15-08 portant création du comité social d'administration (CSA) de l'UCA, et fixant les parts représentatives de femmes et d'hommes au sein de ce comité ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2021-009 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-420 portant convocation du corps électoral et organisation des élections des représentants du personnel à la Commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-421 portant convocation du corps électoral et organisation des élections des représentants du personnel à la Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT) de l'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-422 portant convocation du corps électoral et organisation des élections professionnelles – Comité social d'administration (CSA) de l'Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-431 portant publication des listes électorales – Élections professionnelles : Comité social d'administration (CSA), Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT) et Commission paritaire d'Établissement (CPE) de l'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-457 portant publication des candidatures – Élections professionnelles – Commission paritaire d'Établissement (CPE) de l'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-458 portant publication des candidatures – Élections professionnelles – Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT) ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-459 portant publication des candidatures – Élections professionnelles – Comité social d'administration (CSA) ;

ARRETE

Article 1 :

Les bureaux de vote électroniques sont ainsi constitués :

- **Comité social d'administration (CSA)**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Déléguée de liste	Madame	CELINE	GABET
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Délégué de liste suppléant	Monsieur	ERIC	PANTHOU
Délégué de liste	Monsieur	CHRISTOPHE	REY
Déléguée de liste suppléante	Madame	HELENE	VEILHAN
Délégué de liste	Monsieur	SYLVAIN	PELLETIER
Déléguée de liste suppléante	Madame	FANIE	CHAZAL
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Délégué de liste suppléant	Monsieur	ALAIN	HALERE

- **Commission paritaire d'Établissement (CPE) – Groupe 1 (ITRF) / Catégorie A**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Déléguée de liste	Madame	VALERIE	LASHERMES
Déléguée de liste suppléante	Madame	ORIANNE	VYE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Délégué de liste suppléant	Monsieur	BERTRAND	DOUSTEYSSIER

- **Commission paritaire d'Établissement (CPE) – Groupe 1 (ITRF) / Catégorie B**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Déléguée de liste	Madame	VALERIE	LASHERMES
Déléguée de liste suppléante	Madame	ORIANNE	VYE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Délégué de liste suppléant	Monsieur	BERTRAND	DOUSTEYSSIER

- **Commission paritaire d'Établissement (CPE) – Groupe 1 (ITRF) / Catégorie C**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Déléguée de liste	Madame	VALERIE	LASHERMES
Déléguée de liste suppléante	Madame	ORIANNE	VYE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Délégué de liste suppléant	Monsieur	BERTRAND	DOUSTEYSSIER

- **Commission paritaire d'Établissement (CPE) – Groupe 2 (AENES) / Catégorie A**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Déléguée de liste suppléante	Madame	FLORENCE	BAGHDOUD
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES

- **Commission paritaire d'Établissement (CPE) – Groupe 2 (AENES) / Catégorie B**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Déléguée de liste suppléante	Madame	FLORENCE	BAGHDOUD
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES

- **Commission paritaire d'Établissement (CPE) – Groupe 2 (AENES) / Catégorie C**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Déléguée de liste suppléante	Madame	FLORENCE	BAGHDOUD
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES

- **Commission paritaire d'Établissement (CPE) – Groupe 3 (BIBLIOTHEQUE) / Catégorie A**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Déléguée de liste suppléante	Madame	RAPHAELE	BUSSEMEY
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES

- **Commission paritaire d'Établissement (CPE) – Groupe 3 (BIBLIOTHEQUE) / Catégorie B**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Déléguée de liste suppléante	Madame	RAPHAELE	BUSSEMEY
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES

- **Commission paritaire d'Établissement (CPE) – Groupe 3 (BIBLIOTHEQUE) / Catégorie C**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Déléguée de liste suppléante	Madame	RAPHAELE	BUSSEMEY
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES

- **Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT) / Catégorie A**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES
Délégué de liste	Monsieur	SYLVAIN	PELLETIER
Déléguée de liste suppléante	Madame	FANIE	CHAZAL
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Délégué de liste suppléant	Monsieur	ALAIN	HALERE

- **Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT) / Catégorie B**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES
Délégué de liste	Monsieur	SYLVAIN	PELLETIER
Déléguée de liste suppléante	Madame	FANIE	CHAZAL
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Délégué de liste suppléant	Monsieur	ALAIN	HALERE

- **Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT) / Catégorie C**

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Monsieur	FREDERIC	MARRE
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE
Déléguée de liste suppléante	Madame	VALERIE	LASHERMES
Délégué de liste	Monsieur	SYLVAIN	PELLETIER
Déléguée de liste suppléante	Madame	FANIE	CHAZAL
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Délégué de liste suppléant	Monsieur	ALAIN	HALERE

Article 2 :

Le bureau de vote électronique centralisateur est ainsi constitué :

Président	Monsieur	FRANCOIS	PAQUIS
Secrétaire	Madame	SANDRA	DEPLANCHE
Déléguée de liste	Madame	CELINE	GABET
Déléguée de liste	Madame	VALERIE	LASHERMES
Déléguée de liste	Madame	ORIANNE	VYE

Délégué de liste suppléant	Monsieur	ERIC	PANTHOU
Délégué de liste	Monsieur	CHRISTOPHE	REY
Déléguée de liste suppléante	Madame	HELENE	VEILHAN
Délégué de liste	Monsieur	SYLVAIN	PELLETIER
Déléguée de liste suppléante	Madame	FANIE	CHAZAL
Délégué de liste	Monsieur	JEAN PHILIPPE	DESIRONT
Délégué de liste suppléant	Monsieur	ALAIN	HALERE
Délégué de liste suppléant	Monsieur	BERTRAND	DOUSTEYSSIER
Déléguée de liste suppléante	Madame	FLORENCE	BAGHDOUD
Déléguée de liste suppléante	Madame	RAPHAELE	BUSSEMEY

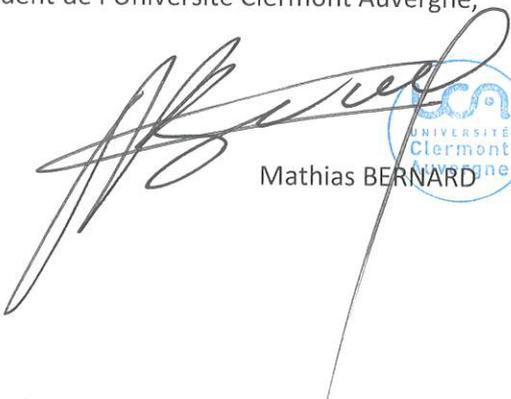
Article 3 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires, et mis en ligne sur le site INTRANET de l'UCA (<https://www.uca.fr/elections/>).

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2022.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,



Mathias BERNARD



Le Président de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le

18 NOV 2022

- Publié le

18 NOV. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

